

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE VALDEBLORE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Mouvements de terrains

PLAN DE ZONAGE

Mollières

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
DRAU 2301

Benoît BROCARD

Echelle : 1/2000

Novembre 2007

PRESCRIPTION DU PPR : 21 Août 2003

ENQUETE DU : 21 Avril 2007 au 1 Juin 2007

APPROBATION DU PPR : 12 MARS 2008

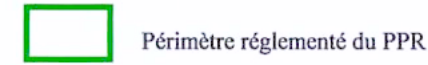
Direction Départementale de l'Équipement
Service Aménagement Environnement
et Transports

Alpes - Maritimes



2.1c

Légende



Périmètre réglementé du PPR

Dispositions spécifiques du règlement



Zone rouge



Zone bleue

- R Aléa de chutes de bloc et/ou de pierres uniquement
- R* Aléas de glissement de terrain, effondrement de cavités souterraines et/ou ravinement
- Eb Aléa de chutes de bloc et/ou de pierres
- G et G* Aléa de glissement de terrain
- E Aléas d'affaissement et d'effondrement de cavités souterraines
- R Aléa de ravinement

Fond Cadastral : DDE 2005

RTM-06 2005 : pour les données

Dessiné par Mlle. Xaes Florence et M. Demirdjian Jean-Luc

Bureau d'études RTM - 06

LE PELVON 88

Suivi du PPR

Phase	Version	Date	Modifications demandées	Nature de la modification	Modifié par
Avant-Projet PPR	1.0	Décembre 2004		SIG Map-Info	RTM (FX)
Projet PPR	1.1	Juin 2006	RTM	limite	RTM (F.C. et J.-L.D.)
Projet PPR	1.2	Novembre 2007	DDE	Date, logo	RTM (J.-L.D.)

